ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE

N° 60022/3517, ANNEXE A

PROCEDURES A SUIVRE POUR OBTENIR UNE ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE POUR LA PERIODE 1965-1966 ET LES ANNEES SUIVANTES AU TITRE DU PROGRAMME D'ASSISTANCE TECHNIQUE

(Les termes et les phrases figurant entre guillemets sont des citations tirées de documents officiels du Programme élargi)

DOMAINES DANS LESQUELS UNE ASSISTANCE PEUT ETRE ACCORDEE

1. L'OMM peut fournir une assistance technique dans les domaines suivants:

Création et extension des services météorologiques et hydrométéorologiques;

Etudes économiques et techniques destinées à déterminer les besoins en matière de météorologie et d'hydrométéorologie;

Fonctions consultatives et/ou d'exécution dans les domaines suivants (y compris la mise en place de réseaux d'observation appropriés et le rassemblement, l'analyse et la publication des données):

Aérologie, climatologie, météorologie agricole, météorologie maritime, météorologie synoptique, météorologie aéronautique, prévision météorologique, instruments météorologiques, statistiques météorologiques, hydrométéorologie et prévision hydrologique;

Formation dans toutes les branches de la météorologie et de l'hydrométéorologie.

2. Il convient de souligner tout particulièrement la nécessité d'une formation en matière de météorologie, notamment dans les pays qui ont accédé récemment à l'indépendance.

3. L'attention est également appelée sur des principes généraux que le Comité exécutif de l'OMM a établis pour la préparation des projets du Programme élargi d'assistance technique. Ces principes figuraient déjà dans la lettre circulaire 59012/3517 qui vous a été envoyée en date du 28 juin 1963. Pour plus de commodité, ils sont reproduits dans l'Annexe B ci-jointe.

4. Pour l'élaboration des projets d'assistance technique et leur présentation, il est possible d'avoir recours à toutes les ressources techniques du Secrétariat de l'OMM.

TYPES D'ASSISTANCE TECHNIQUE

5. Il existe une distinction fondamentale entre

... / ...

a) les projets d'assistance technique concernant un seul pays (projets nationaux) et

b) les projets d'assistance technique concernant plusieurs pays d'une même région (projets régionaux) ou de plusieurs régions (projets interrégionaux). (Pour plus de commodité, les projets régionaux et interrégionaux seront désignés, dans les paragraphes qui suivent, par les mots "projets régionaux".)

6. Les demandes relatives aux projets nationaux doivent être présentées par l'autorité compétente du pays intéressé. Les demandes relatives aux projets régionaux doivent être présentées par deux gouvernements au moins de la région intéressée.

7. Les projets nationaux peuvent prendre la forme:

a) de missions d'experts ayant un caractère consultatif;

b) de missions d'experts ayant un caractère d'exécution (voir paragraphe 8. ci-après); par exemple, un expert est chargé d'assurer le fonctionnement d'une station météorologique d'aéroport jusqu'à ce qu'un ressortissant du pays intéressé soit capable de s'acquitter de ces fonctions;

c) de quantités restreintes de matériel utilisé à des fins de démonstration ou de formation dans le cadre d'une mission d'expert;

d) de bourses de perfectionnement pour des stages à l'étranger.

8. Jusqu'à présent on pouvait obtenir des experts au titre du Programme élargi à des fins consultatives principalement. Certains gouvernements ont toutefois exprimé le besoin "d'une assistance technique comportant aussi bien des conseillers et des bourses que, jusqu'à ce que du personnel national puisse être formé à cet effet, des experts participant au fonctionnement des Services publics". Afin de répondre à ces requêtes, l'Organisation des Nations Unies a instauré, il y a quelques années le "programme OPEX" grâce auquel des experts peuvent être envoyés dans certains pays pour y occuper des postes d'exécution et de direction. Plusieurs postes OPEX dans le domaine de la météorologie ont déjà été approuvés par l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, comme le programme OPEX ne permet pas de satisfaire tous les besoins connus, le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) a décidé au cours de l'été 1963 que l'on pourrait utiliser, à titre expérimental, des fonds du Programme élargi pour fournir du personnel de fonctionnement aux gouvernements qui en feraient la demande. Cette décision doit encore être approuvée officiellement par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui sera appelée à se prononcer à ce sujet au cours de la session qu'elle tiendra cet automne. Il est probable que l'Assemblée générale entérinera la décision de l'ECOSOC.

9. Le personnel de fonctionnement au titre du Programme élargi ne peut être obtenu que si certaines conditions sont remplies. L'ECOSOC a décidé que l'approbation de ces requêtes sera notamment soumise aux critères suivants:

"a) Chaque demande devra faire ressortir nettement que la formation d'homologues nationaux constitue une partie importante du projet et que, toutes les fois que cela sera possible, cette formation

... / ...

constituera une partie essentielle des tâches incombant au personnel de fonctionnement mis à la disposition du pays;

b) La priorité sera accordée, en particulier, aux demandes faisant état d'une connexion entre l'assistance opérationnelle à fournir et les autres formes d'assistance accordée par les organisations participantes dans le cadre d'une planification à long terme;

c) Il sera tenu compte de la situation particulière des nouveaux pays indépendants qui ont besoin d'une assistance extérieure pour maintenir à un niveau minimum les services publics essentiels pendant les années suivant immédiatement l'indépendance."

10. L'ECOSOC a également décidé que si du personnel de fonctionnement est fourni au titre du Programme élargi, le gouvernement bénéficiaire prendra à sa charge dans tous les cas une partie du coût de chaque emploi jusqu'à concurrence d'une somme qui ne sera pas inférieure au montant total des émoluments que recevrait l'un de ses ressortissants remplissant des fonctions analogues (en aucun cas inférieure à 12,5% du coût total d'un emploi d'expert de fonctionnement).

11. Les <u>projets régionaux</u> peuvent prendre la forme:

a) De cycles d'études (par exemple, le cycle d'études de 1962 sur les cyclones tropicaux dans les Associations régionales II et V);

b) De missions d'experts dans un groupe de pays (par exemple, la mission d'un expert chargé d'étudier les conditions hydrométéorologiques des pays de l'Amérique latine);

c) De centres de formation régionaux (par exemple, l'établissement dans un pays, avec le concours d'un ou de plusieurs experts de l'OMM, d'un centre de formation régional ouvert à des étudiants originaires d'un groupe de pays; ce projet peut être accompagné de l'octroi d'un certain nombre de bourses afin de permettre la participation d'étudiants d'autres pays que le pays d'accueil);

d) De cycles d'études d'experts (comme l'échange de connaissances et d'expérience constitue souvent une condition préalable à l'octroi de services d'experts, à la formation professionnelle, ou à la diffusion de l'information, il est possible d'organiser, à l'échelon régional, des réunions de petits groupes de travail composés de spécialistes d'un domaine particulier; toutefois, les colloques composés seulement d'experts venant de pays hautement développés ne réunissent pas les conditions requises pour recevoir une assistance technique);

e) D'enquêtes régionales (par exemple, les enquêtes sur les systèmes de télécommunications météorologiques de base qui ont été entreprises dans les Régions I,II,III et V);

f) De conférences techniques (les conférences consacrées à l'échange d'idées et d'expérience peuvent recevoir une aide au titre du Programme élargi lorsque le sujet de ces conférences se rapporte au développement économique de pays insuffisamment développés).

... / ...

DEFINITION D'UN PROJET

12. Les procédures du Programme élargi permettent d'élaborer et d'approuver un projet pour toute la durée de la mise en oeuvre (l'"établissement des programmes par projets").

13. "On entend ici par projet toute entreprise prévue, exécutée ou approuvée par un gouvernement ou des gouvernements, avec l'aide ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs des organisations participantes, en vue d'atteindre en un laps de temps donné un objectif défini qui entre dans le cadre du plan ou programme de développement général du pays."

14. Si, par exemple, un pays demande une assistance portant sur une période de cinq ans en vue de développer son service météorologique, sa demande sera considérée comme ayant trait à un seul projet, même si celui-ci comporte plusieurs missions d'experts (envoi, par exemple, en premier lieu, d'un conseiller sur des questions de météorologie générale, suivi d'un expert remplissant des fonctions d'exécution en météorologie aéronautique et ensuite d'un conseiller en météorologie agricole) et quelques bourses de perfectionnement (octroi, par exemple, d'une bourse à un ressortissant du pays qui, à son retour de stage, est appelé à devenir le directeur du service météorologique, ou de bourses destinées à la formation de spécialistes dans le domaine de l'aéronautique et de la météorologie agricole).

15. Si, toutefois, un pays demande une assistance en vue d'atteindre plusieurs objectifs en même temps, (en sollicitant, par exemple, les services d'un expert chargé d'effectuer une étude hydrométéorologique et quelques bourses de perfectionnement permettant à certains de ses ressortissants de recevoir une formation de prévisionnistes aéronautiques) sa demande sera considérée comme ayant trait à deux projets distincts.

PROJETS A COURT TERME ET A LONG TERME

16. Avec le nouveau système "d'établissement des programmes par projets", les définitions suivantes sont applicables:

"a) tout projet qui doit être commencé et terminé en l'espace de vingt-quatre mois consécutifs sera considéré comme un projet à court terme; et

b) tout projet d'une durée plus longue sera considéré comme un projet à long terme."

17. Les plans relatifs aux projets à long terme peuvent être établis pour des périodes allant jusqu'à six ans. Le Comité de l'assistance technique (CAT) peut approuver ces projets pour les quatre premières années (il a été prévu, par exemple, qu'un projet visant au développement d'un service météorologique national s'étalera sur une période de six ans commençant en 1965 et se terminant en 1970. Si le CAT approuve ce projet, il peut, dès le début, autoriser complètement sa mise en oeuvre au cours des quatre premières années - c'est-à-dire pour la période comprise entre 1965 et 1968 inclus.

18. Des projets à long terme ont été approuvés pour la première fois pour la présente période 1963-1964. Les fonds déjà approuvés pour la continuation de ces

... / ...

projets en 1965 et en 1966 constituent des "engagements renouvelables" pour le prochain cycle de programmation 1965-1966. Les directeurs des Services météorologiques de pays, pour lesquels des projets à long terme empiétant sur les années 1965-1966 ont déjà été approuvés, en seront avisés par lettre séparée. Il s'agit des pays suivants: Bolivie, Colombie, Congo (Brazzaville), Indonésie, Irak, Mauritanie, Maroc, Pakistan, Thaïlande et Tunisie.

19. Alors que l'exécution des projets à long terme approuvés pour les pays mentionnés ci-dessus se poursuivra automatiquement en 1965 et 1966 (et, dans certains cas, au-delà de ces dates), d'autres pays peuvent, s'ils le désirent, demander de nouveaux projets à long terme dont l'exécution commencera en 1965 ou 1966.

20. Des projets régionaux (par exemple, des centres de formation régionaux permanents) peuvent également être approuvés en tant que projets à long terme. Les projets régionaux mentionnés ci-après ont été approuvés en 1963-1964 et leur mise en oeuvre se poursuivra en 1965-1966: enquête de la CEPAL sur les ressources hydrauliques, formation météorologique à l'Université de Dakar, formation météorologique au Royal College de Nairobi.

21. Les renseignements de base ci-après devront être donnés, sous une forme concise, pour chaque projet à long terme avant que celui-ci puisse être approuvé:

"a) Nature du projet: i) ses objectifs principaux; ii) sa relation avec tout plan ou programme de développement plus vaste, ou tous buts particuliers, qui aient ou non une relation avec ce dernier; et iii) sa relation avec tous autres projets similaires ou complémentaires, passés ou présents, bénéficiant d'une assistance demandée à d'autres sources.

b) Durée du projet: dates approximatives du début et de la fin de son exécution.

c) Eléments constitutifs du projet: nature de l'aide demandée (experts, bourses, matériel, fournitures).

d) Coût prévu du projet: coût des opérations pendant les deux premières années ventilé de façon détaillée et montant total des dépenses prévues pour chaque année, ou pour chaque période suivante, jusqu'à ce que l'exécution du projet soit terminée.
(NOTE: c'est l'OMM qui évaluera les dépenses relatives aux experts et aux bourses de perfectionnement.)

e) Contribution de contrepartie du gouvernement: i) moyens et installations à fournir par le gouvernement; ii) possibilité d'obtenir du personnel de contrepartie; candidats éventuels à des bourses de perfectionnement et dispositions à prendre pour recruter le personnel national de contrepartie.

f) Avenir du projet: plans prévus, le cas échéant, pour la poursuite des travaux lorsqu'aura pris fin l'assistance internationale."

PRESENTATION ET APPROBATION DES PROJETS NATIONAUX

22. Si un Représentant permanent désire obtenir une assistance technique de l'OMM, il doit faire parvenir au Secrétaire général de l'OMM dès que possible, et

... / ...

avant le 15 septembre 1963, des renseignements sur les projets préconisés, en remplissant le questionnaire ci-joint (Annexe C). Dans le cas de nouveaux projets à long terme, il faudrait donner le plus de renseignements possible sur les points mentionnés au paragraphe 21. Il est souhaitable de maintenir une coordination étroite avec les autres services gouvernementaux qui peuvent avoir des besoins en matière de météorologie. Il faudrait donner, sur le questionnaire ci-joint ou le cas échéant sur des feuilles séparées, une description de l'assistance technique désirée, en indiquant notamment le nombre et la durée des missions d'experts (consultatives ou d'exécution), le nombre et la durée des bourses de perfectionnement et, le cas échéant, l'équipement que l'on souhaite recevoir à l'occasion d'une mission d'experts, y compris le coût prévu de cet équipement. Le Secrétaire général a besoin de ces renseignements pour la phase préliminaire de la programmation; la fourniture de ces renseignements ne constitue pas une demande officielle d'assistance de votre gouvernement.

23. En octobre 1963, le Bureau de l'assistance technique, au sein duquel l'OMM est représentée, fixera les "montants maximaux" pour chaque pays bénéficiaire. Le montant maximal représente le maximum disponible pour une assistance technique pendant la période de 1965-1966. Après que le coût des engagements renouvelables aura été couvert, les gouvernements bénéficiaires seront libres de choisir les nouveaux projets qu'ils désirent inclure dans le programme 1965-1966, jusqu'à concurrence du montant maximal. Sur la base de ce choix, on déterminera lesquelles des dix organisations participant au Programme élargi prendront part au programme d'assistance de ce pays.

24. Le 16 décembre 1963, le Président-Directeur du Bureau de l'assistance technique informera officiellement le gouvernement de chaque pays bénéficiaire du montant maximal qui lui a été attribué. Il indiquera également les engagements renouvelables. En même temps, le Secrétaire général de l'OMM écrira aux Représentants permanents pour leur donner des avis détaillés sur les projets proposés et sur les procédures à suivre. Ces avis seront basés sur les renseignements qu'il aura reçus le 15 septembre 1963 en réponse à la présente lettre circulaire.

25. Durant la période comprise entre décembre 1963 et mai 1964, les gouvernements établiront leurs demandes d'ensemble concernant l'assistance technique qu'ils désirent recevoir des diverses organisations. Il importe que pendant cette période le Représentant permanent ou le directeur du Service météorologique insiste le plus fortement possible auprès des autorités gouvernementales de son pays sur l'importance de l'assistance météorologique qu'il demande et qu'il fasse tout ce qui est en son pouvoir pour que son gouvernement insère les projets météorologiques dans la requête d'ensemble du pays. L'OMM donnera tous les avis et l'aide nécessaires à ce sujet par correspondance et, dans la mesure du possible, par des visites personnelles aux pays intéressés.

26. Les gouvernements sont invités à présenter le 19 mai 1964 leur demande finale d'assistance technique dans la catégorie I et dans la catégorie II, au Bureau de l'assistance technique qui établira l'ensemble du programme pour 1965-1966, y compris les projets à long terme dont la durée dépasse cette période, et le soumettra au CAT aux fins d'approbation.

... / ...

27. En novembre 1964, le CAT approuvera ce programme afin que son exécution puisse être mise en route le 1er janvier 1965.

PRESENTATION ET APPROBATION DES PROJETS REGIONAUX

28. Contrairement à la procédure suivie pour les projets nationaux, le BAT attribuera en octobre 1963, à chacune des dix organisations participantes, des crédits dont elles disposeront pour les projets régionaux.

29. Vous devrez présenter les propositions concernant des projets régionaux avant le 15 septembre 1962 en remplissant le questionnaire ci-joint (Annexe C). Les présidents des associations régionales seront également invités à formuler des propositions relatives à de tels projets.

30. Sur la base de ces renseignements et de la correspondance échangée ultérieurement avec les présidents des associations régionales et avec les directeurs des services météorologiques intéressés, un document sera établi et soumis au Comité exécutif de l'OMM qui, à sa seizième session en mai-juin 1964, établira l'ordre des priorités pour le choix des projets régionaux à mettre en oeuvre dans les limites des crédits mis à la disposition de l'OMM.

31. La liste définitive des projets régionaux doit être soumise le 25 août 1964 au BAT en vue de son inclusion dans le programme de 1965-1966 et de sa présentation au CAT aux fins d'approbation finale.

- - - - - - - - - -

ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE

N° 60022/3517, ANNEXE B

PRINCIPES ETABLIS PAR LE COMITE EXECUTIF DE L'OMM POUR L'ELABORATION DES PROJETS DU PROGRAMME ELARGI D'ASSISTANCE TECHNIQUE 1965-1966

Au cours de sa quinzième session, qui s'est tenue à Genève en mai 1963, le Comité exécutif a décidé que les principes qu'il avait établis au cours de la préparation du programme de 1963-1964 devaient également être appliqués pour la préparation du programme de 1965-1966 et devaient de nouveau être portés à la connaissance des pays intéressés. Il s'agit des principes généraux suivants:

a) Aucun pays ne devrait perdre de vue l'importance des applications pratiques de la météorologie à l'aviation, à l'agriculture, à la navigation maritime, à la mise en valeur des ressources hydrauliques et il appartient à chaque pays de demander une assistance, selon ses besoins.

b) Tout pays devrait, si cela est nécessaire, demander une assistance pour l'établissement et l'entretien du réseau de stations météorologiques recommandé par l'OMM, dans la mesure où cela est possible dans le cadre des procédures établies.

c) Il faudrait prendre en considération tous les besoins d'assistance dans le domaine des télécommunications météorologiques et, en particulier, l'établissement et l'entretien de moyens de télécommunications à des fins météorologiques.

d) Il faudrait veiller tout particulièrement à ce que le personnel météorologique de toutes les catégories, y compris celui chargé des instruments et des équipements, reçoive une formation appropriée. Des demandes devraient être présentées en vue de recevoir des bourses permettant d'effectuer des stages à l'étranger et d'obtenir les services d'experts compétents en qualité d'instructeur ?

e) Dans tous les pays où un Plan national de développement est mis en oeuvre, il importe de vérifier que les besoins météorologiques liés à l'exécution du plan ont été pris en considération. Si l'on constate qu'une aide sous forme de conseils météorologiques détaillés est indispensable et qu'aucune disposition n'a encore été prise pour s'assurer cette aide, il sera évidemment nécessaire de présenter à l'OMM des demandes d'assistance appropriées pour que le succès du Plan national de développement ne soit pas compromis. A titre d'exemple, s'il est prévu de construire un barrage, il faudrait s'assurer que l'on dispose des données météorologiques et hydrologiques nécessaires pour établir les plans de ce barrage, ou si dans le domaine de l'aviation civile, des plans pour l'exploitation des aéronefs à réaction sont élaborés, il conviendrait de s'assurer que les moyens nécessaires pour les observations en altitude et la prévision en haute altitude soient mises au point en même temps. Le Secrétariat de l'OMM fournit, sur demande, des conseils techniques sur le rôle que joue la météorologie dans de nombreuses activités, telles que l'agriculture, l'aviation, la navigation maritime, etc.

- - - - - - - - - -

N° 60022/3517, ANNEXE C

ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE

PROGRAMME ELARGI D'ASSISTANCE TECHNIQUE 1965-1966

QUESTIONNAIRE

Pays: . . . . . .

Questions	Réponses
1. Votre pays a-t-il besoin d'une assistance technique de l'OMM et/ou désirez-vous proposer des projets régionaux (ou interrégionaux) dans le cadre du Programme élargi pour la période 1965-1966 (y compris des projets à long terme d'une durée dépassant cette période) ?	
N.B. Si la réponse à cette première question est négative, veuillez ne pas tenir compte des questions suivantes.	
2. Pour quels projets à court terme (voir paragraphe 16 de l'Annexe A) votre pays a-t-il besoin d'une assistance en 1965 et 1966 ? (détails page suivante)	

2. (suite)

Veuillez donner les précisions nécessaires sur les points suivants:

a) objectifs du projet;

b) nombre et durée des

i) missions d'experts consultatives;

ii) missions d'experts opérationnelles;

c) fonctions que devra assumer l'expert (ou les experts);

d) bourses de perfectionnement demandées - nombre, durée et domaines d'études;

e) matériel (en quantité limitée) de démonstration ou de formation envisagé comme nécessaire pour faciliter la tâche de l'expert (ou des experts);

f) coût prévu de ce matériel.

3. Si un projet à long terme a été approuvé pour votre pays en 1963-64 (les pays intéressés ont été avisés par lettre séparée), désirez-vous que son exécution soit poursuivie sans changements ou proposez-vous d'y apporter des modifications pour 1965-66 et ultérieurement ?

4. Pour quels nouveaux projets à long terme d'une durée supérieure à deux ans (voir paragraphe 17 de l'Annexe A), dont l'exécution devra commencer au coure de la période 1965-66, votre pays a-t-il besoin d'une assistance ? Veuillez donner des précisions au sujet de ces projets en vous inspirant de la liste des renseignements demandés au paragraphe 21 de l'Annexe A.

5. Pour quels projets régionaux ou interrégionaux à court terme votre pays a-t-il besoin d'une assistance en 1965 et 1966 ? (voir paragraphe 11 de l'Annexe A).

6. Pour quels projets régionaux ou interrégionaux à long terme d'une durée supérieure à deux ans votre pays a-t-il besoin d'une assistance à partir de 1965-1966 ? (voir paragraphes 17 et 20 de l'Annexe A).

Signature: . . . . . .

Représentant permanent/Directeur du service météorologique

Veuillez adresser votre réponse au Secrétaire général de l'OMM à Genève, dès que possible, et en tout cas de manière qu'elle lui parvienne le 15 septembre 1963 au plus tard.

- - - - - - - -

2-1-11 CONGO(LEOPOLDVILLE)63-64 2 January 1964

Dear Dr. Sebastian,

Revised programme for the Congo(Leopoldville)

In reference to the revised programme for 1963-64 for the Congo(Leopoldville), we enclose a copy of the final Congolese Government request made through the office of the Resident Representative concerning WMO projects.

We await your submission for comments in the usual form according to the attached request so that the final revision of the 1963-64 programme for the Congo (Leopoldville) can be approved and circulated.

Yours sincerely,

R. Commaratsamy
Director
Programme Division

Dr. E. Sebastian
Chief, Technical Assistance Unit
World Meteorological Organization
Geneva, Switzerland

RMS/ad
Clearred: Mr. Telen

Gen. Rep. Rep.(Congo-Leo.)

10-05

Tec 250/2/17

UNATIONS NEW YORK

ONUC 19 LEONARD FROM AHMED. REFERENCE YOUR 7436 AND OUR 7163 SINCE IT IS IMPERATIVE FOR WMO TO RETAIN THE SERVICES OF GHAKROUN AND ELOUESLATI TILL 28 FEBRUARY 1964 WE RECOMMEND THAT THEY FILL DURING THIS PERIOD THE POSTS OF FORECASTERS AS SHOWN IN PAGE TEN, UNPROAG, EXPENTS (OPERATIONAL), FOURTH LINE. YOUR URGENT CABLED APPROVAL WILL BE APPRECIATED.

C. Coutsinas

J. Scheellkopf

S. Habib Ahmed

3 January 1964

CC

10-05
T-250/2/17
Mr. Brooke

EP!

INFO. COPY

Action To
File No.

YC123 NY 39 31 2308Z ;

LTF

ONUC

LEO ;

7436 AHMED FROM LEONARD. REUR 7163. US PROGRAMME AGREEMENT PROVIDES FIVE POSTS INSPECTOR OFNSTATIONS, FOUR OF WHICH ENCUMBERED THROUGH 1964. NOT POSSIBLE EXTEND TWO EXPERTS AS REQUESTED. PLEASE ADVISE ;

FIELDSERV "

COL 7436 7163 1964 "

REGISTRY
2 JAN 1964
C.S. ONUC

Mrs. Bucciarti will take action on this.

Larry
2/I/64

10-05
T. 250/2/17

C-4

UNATIONS NEW YORK

ONUC 7163 LEONARD FROM AHMED. CIVILIAN OPERATIONS HAVE NOT ASKED FOR EXTENSION OF CONTRACTS EXPIRING 31 DECEMBER 1963 IN RESPECT OF MOHAMED CHAKROUN AND MOHAMED EL-OUESLATI, BOTH WHO EXPERTS, PAGE 10, USPROAG, EXPERTS (OPERATIONAL), INSPECTORS OF STATIONS, SECOND LINE. HOWEVER DUE TO SERVICE NEEDS AND UNTIL REPLACEMENTS ARE ASSURED WE RECOMMEND THE EXTENSION OF THE ABOVE NAMED UNTIL 29 FEBRUARY 1964. PLEASE CABLEDYOUR APPROVAL URGENTLY.

G.Coutaines

M.Gauvreau

J.Schoellkopf
S.Habib Ahmed
31 December 1963

CC

10-05
T 520/2

CivOps. 1891/63 31 December 1963

To : Mr. J.N. O'Byrne
Chief, WMO Mission

From : James R. Brooks
Deputy Chief, Civilian Operations

Subject : Administration of WMO Project by BTAO

We have received advice from Mr. S.M. Orlic, Chief, Section for Africa, Bureau of Technical Assistance Operations, New York, that administration of the technical assistance programme in 1964 of the World Meteorological Organization will be phased over to WMO during 1964. The transfer to WMO will commence by WMO taking over the administration of projects such as vacant expert and fellowship posts and the procurement of equipment not yet on order. BTAO will continue to handle projects and project components already implemented.

We are advised that the transfer process will be completed by 31 December 1964 when WMO will take over all the projects and all project components.

c.c. Mr. Orlic

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

10-05
T 540/2

NEW YORK

DEC 24 1963

CABLE ADDRESS · UNATIONS NEWYORK · ADRESSE TELEGRAPHIQUE

ACTION

FILE NO.: TE 322/1 CONGO (LEO) 120

17 December 1963

TO: 1 Brook 222
2
3
☐ - Completed
☐ - Acknowledged
☐ - No Action Required
DETAILS

VIA* POUCH

Dear Mr. Ahmed,

Currently the United Nations Bureau of Technical Assistance Operations is administering the WMO project being carried out by Mr. M. Gidamy in the Congo. Although the World Meteorological Organization is scheduled to administer their own technical assistance programme in 1964, the Bureau of Technical Assistance Operations will continue to administer these projects until you are informed of their transfer to WMO.

We have agreed with the WMO that the transfer of the administration from the United Nations will start by WMO taking over projects such as vacant expert and fellowship posts and equipment not yet on order. Questions arising from implemented projects and project components will continue to be handled by the Bureau of Technical Assistance Operations.

It is expected that the transfer process will be completed by 31 December 1964 when WMO will take over all projects and all project components and the Bureau of Technical Assistance Operations will not have any operational or administrative responsibility for WMO projects.

Kindly inform Mr. Gidamy accordingly.

Yours sincerely,

S. M. Orlić, Chief
Section for Africa
Bureau of Technical Assistance Operations

Mr. S. Habib Ahmed
Resident Representative
U.N. Technical Assistance Board
ONUC - Boîte postale 7248
Leopoldville, Republic of the Congo

LEOPOLDVILLE 24 DEC 1963 ONUC MAIL OPERATIONS

→ 10-05
T-250/2/17

C-4

UNATIONS NEW YORK

ONUC 7163 LEONARD FROM ABMED. CIVILIAN OPERATIONS HAVE NOT ASKED FOR EXTENSION ~~[illegible]~~ OF CONTRACTS EXPIRING 31 DECEMBER 1963 IN RESPECT OF MOHAMED CHAKROUN AND MOHAMED EL-OUESLATI, BOTH WHO EXPERTS, PAGE 10, USPROAG, EXPERTS (OPERATIONAL), INSPECTORS OF STATIONS, SECOND LINE. HOWEVER DUE TO SERVICE NEEDS AND UNTIL REPLACEMENTS ARE ASSURED WE RECOMMEND THE EXTENSION OF THE ABOVE NAMED UNTIL 29 FEBRUARY 1964. PLEASE CABLEDYOUR APPROVAL URGENTLY.

C.Coutsinas

M.Gauvreau

J.Schoellkopf
S.Habib Ahmed
11 December 1963

CC

ORGANISATION DES NATIONS UNIES AU CONGO

UNITED NATIONS ORGANIZATION IN THE CONGO

BOITE POSTALE 7248
LEOPOLDVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO
CABLE: ONUC. LEOPOLDVILLE

SHA/cc

10-05
T.100(85-66)

CIV.OPS/1864/63

Le 30 décembre 1963 T 540/1

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint lettre No 63739/3517 du 16 décembre 1963, qui vous est adressée par le Secrétaire général de l'OMM au sujet de la préparation par le Gouvernement congolais du programme d'assistance technique qui sera mis en application en 1965/66, au titre du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies.

M. Davies a déjà envoyé un exemplaire de cette lettre à M. Clerebaut, Directeur général du Service météorologique du Congo.

M. Davies a soumis au Gouvernement congolais quelques propositions relatives à des projets que celui-ci pourrait inclure dans son programme de 1965/66, dans le domaine de la météorologie. Je prends les dispositions nécessaires pour m'entretenir à ce sujet avec le Bureau de la coordination économique et avec le Ministère des communications et transports. Les résultats de ces entretiens vous seront communiqués en temps dû pour étude et, en cas d'approbation, pour inclusion dans le texte définitif du programme de 1965/66 qui doit être remis en mai 1964 au Président-Directeur du Bureau de l'assistance technique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de ma haute considération.

S. Habib Ahmed
Chef des Opérations civiles

Son Excellence
Monsieur Cyrille Adoula
Premier Ministre
LEOPOLDVILLE

cc: Directeur par intérim
Bureau de coordination économique

WORLD METEOROLOGICAL ORGANIZATION

ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE

SECRÉTARIAT
GENÈVE — Suisse

Telephone / Téléphone : 34 64 00

Telegrams / Télégrammes : METEOMOND GENÈVE

10-05
T 500/1
T 100/65-66

No. 63740/3517

Annexes : 4 (Congo - Leopoldville)

Geneva, 16 December 1963

Brolyka 222

Dear Sir,

With reference to the instructions given to you by the Executive Chairman of the Technical Assistance Board on planning of the 1965-1966 programme, I am attaching my recommendations for technical assistance in the field of WMO.

Would you please transmit one copy to each of the addressees indicated at the bottom of the attached letters.

I should be grateful if you would present the views of WMO to the government(s) to which you are assigned and represent WMO in the programme negotiations in close co-operation with the persons to whom copies of the attached letters will be given.

If there are any difficulties or if you need any further information, please do not hesitate to write to me.

Yours faithfully,

(D.A. Davies)
Secretary-General

To the Resident (or Regional) Representatives of the Technical Assistance Board (limited distribution)

03739/3517

1 le 16 décembre 1963

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur d'attirer votre bienveillante attention sur les projets du Programme élargi d'assistance technique (PEAT) envisagés pour votre pays pour l'année 1964 et la période 1965-1966.

Comme vous le savez, l'aide technique fournie jusqu'à présent à votre pays au titre de l'Opération des Nations Unies au Congo (ONUC) doit être maintenant répartie entre divers programmes dont le PEAT.

Les propositions faites pour 1964 par M. H. AHMED, Chef des Opérations civiles de l'ONUC, comportent la prise en charge par le PEAT de deux emplois d'experts: celui de conseiller principal (chef de mission) et celui de conseiller en météorologie synoptique.

Appuyant fortement ces propositions, je vous serais extrêmement reconnaissant de toutes mesures que vous voudriez bien prendre pour qu'elles figurent dans la requête finale de votre Gouvernement.

Le Président-Directeur du Bureau de l'assistance technique a informé d'autre part votre Gouvernement du montant maximal prévu pour votre pays et des procédures relatives à l'élaboration des projets du PEAT pour la période 1965-1966.

Afin d'aider les gouvernements à formuler leurs demandes d'assistance au titre du PEAT pour 1965-1966, le Bureau de l'assistance technique a décidé que les organisations participantes, dont l'OMM, devront soumettre à l'examen des gouvernements une liste des projets relevant de leurs domaines respectifs qu'elles recommandent d'inclure dans la requête globale d'assistance technique.

Son Excellence
Monsieur C. Adoula,
Premier Ministre de la République du Congo
(à l'attention du Bureau de coordination économique)
LEOPOLDVILLE
République du Congo

cc: M. Marcel Clérebaut, Représentant permanent de la République du Congo (Léopoldville) auprès de l'OMM

M. H. Ahmed, Chef des Opérations civiles de l'ONUC, Léopoldville

M. J.W. O'Byrne, Représentant principal de l'OMM au Congo, Léopoldville

Il est certain que la mise en oeuvre de nombreux projets contribueraient à améliorer le Service météorologique et à accroître le rôle déjà important qu'il joue dans le développement économique du pays.

Je pense que les emplois de conseiller principal et de conseiller en météorologie synoptique devraient être maintenus en 1965-1966. En outre, pour permettre à des météorologistes congolais de compléter à l'extérieur leur formation dans diverses spécialités, quelques bourses devraient être prévues en plus de celles qui pourraient être obtenues du Fonds spécial et qui sont obligatoirement destinées à la formation des futurs instructeurs congolais.

Eu égard à ce qui précède, je recommande donc d'envisager l'inclusion des projets suivants dans la catégorie I du programme PEAT 1965-1966 de votre pays :

	Experts		Bourses		
Année	nb/mois	coût	nb/mois	coût*	Total US $
1965	2/24	37.200	2/24	9.600	46.800
1966	2/24	37.200	2/24	9.600	46.800
				Total	93.600

Il importe de noter cependant que votre Gouvernement est libre d'inclure dans sa requête finale tous projets correspondant à ses besoins, qu'ils figurent ou non dans les recommandations faites par les organisations participantes.

Je me permets d'attirer également l'attention sur le fait que votre Gouvernement peut obtenir, s'il le désire, une assistance complémentaire à titre onéreux, en plus de celle qu'il peut recevoir dans les limites du montant maximal fixé pour les projets de la catégorie I. Bien que les dispositions relatives à l'obtention d'une assistance technique à titre onéreux puissent être prises à n'importe quel moment, le Président-Directeur a invité votre Gouvernement à examiner dès à présent quels sont les projets qui pourraient nécessiter une assistance de ce genre en 1965-1966.

---

* Ce coût découle d'un tarif forfaitaire général adopté pour l'établissement des prévisions budgétaires. Lorsque le coût réel des bourses lui est inférieur, du fait notamment de facilités offertes par le pays d'accueil, les économies qui en résultent peuvent être utilisées pour augmenter le nombre ou la durée des bourses.

L'attention de votre Gouvernement est également appelée sur certains principes recommandés par le Comité exécutif de l'OMM pour la préparation du Programme élargi de 1965-1966. Veuillez trouver en annexe à la présente lettre le texte de la déclaration faite à ce sujet par le Comité exécutif.

Le Secrétariat a reçu un certain nombre de propositions concernant des projets régionaux à inclure dans le programme de l'OMM pour la période 1965-1966. Ces projets régionaux, qui ne sont pas couverts par les montants maximaux des pays intéressés, feront l'objet d'une autre lettre.

Il va de soi que je serai heureux de vous fournir, si vous le désirez, tous autres renseignements et avis sur des projets d'assistance technique relevant de la compétence de l'OMM.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, les assurances de ma très haute considération.

(D.A. Davies)
Secrétaire général

ORGANISATION METEOROLOGIQUE MONDIALE

Annexe à la lettre de l'OMM du 16 décembre 1963

PRINCIPES ETABLIS PAR LE COMITE EXECUTIF DE L'OMM POUR L'ELABORATION DES PROJETS DU PROGRAMME ELARGI D'ASSISTANCE TECHNIQUE 1965-1966

Au cours de sa quinzième session, qui s'est tenue à Genève en mai 1963, le Comité exécutif a décidé que les principes qu'il avait établis au cours de la préparation du programme de 1963-1964 devaient également être appliqués pour la préparation du programme de 1965-1966 et devaient de nouveau être portés à la connaissance des pays intéressés. Il s'agit des principes généraux suivants :

a) Aucun pays ne devrait perdre de vue l'importance des applications pratiques de la météorologie à l'aviation, à l'agriculture, à la navigation maritime, à la mise en valeur des ressources hydrauliques et il appartient à chaque pays de demander une assistance, selon ses besoins.

b) Tout pays devrait, si cela est nécessaire, demander une assistance pour l'établissement et l'entretien du réseau de stations météorologiques recommandé par l'OMM, dans la mesure où cela est possible dans le cadre des procédures établies.

c) Il faudrait prendre en considération tous les besoins d'assistance dans le domaine des télécommunications météorologiques et, en particulier, l'établissement et l'entretien de moyens de télécommunications à des fins météorologiques.

d) Il faudrait veiller tout particulièrement à ce que le personnel météorologique de toutes les catégories, y compris celui chargé des instruments et des équipements, reçoive une formation appropriée. Des demandes devraient être présentées en vue de recevoir des bourses permettant d'effectuer des stages à l'étranger et d'obtenir les services d'experts compétents en qualité d'instructeurs.

e) Dans tous les pays où un Plan national de développement est mis en oeuvre, il importe de vérifier que les besoins météorologiques liés à l'exécution du plan ont été pris en considération. Si l'on constate qu'une aide sous forme de conseils météorologiques détaillés est indispensable et qu'aucune disposition n'a encore été prise pour s'assurer cette aide, il sera évidemment nécessaire de présenter à l'OMM des demandes d'assistance appropriées pour que le succès du Plan national de développement ne soit pas compromis. A titre d'exemple, s'il est prévu de construire un barrage, il faudrait s'assurer que l'on dispose des données météorologiques et hydrologiques nécessaires pour établir les plans de ce barrage ou si, dans le domaine de l'aviation civile, des plans pour l'exploitation des aéronefs à réaction sont élaborés, il conviendrait de s'assurer que les moyens nécessaires pour les observations en altitude et la prévision en haute altitude soient mises au point en même temps. Le Secrétariat de l'OMM fournit, sur demande, des conseils techniques sur le rôle que joue la météorologie dans de nombreuses activités, telles que l'agriculture, l'aviation, la navigation maritime, etc.

— 10-05

T 100 (65-66

CIVOPS 1874/63

Le 28 décembre 1963

Destinataires : Dr A. Bollorive, Chef de mission, OMS
Dr M.D. Chaturvedi, Chef de mission, FAO
M. M. Correa, Chef de mission, OACI
M. D. Najman, Chef de mission, UNESCO
M. F. Norman, Chef de mission par intérim, UIT
M. J.W. O'Byrne, Chef de mission, OMM
M. Reynaud, Chef de mission, OIT

cc : Directeur par intérim, Bureau de la coordination économique

Origine : S. Habib Ahmed, Chef des Opérations civiles

Objet : Programme d'assistance technique pour 1965/66

Le 16 décembre 1963, le Président-Directeur du Bureau de l'Assistance technique a adressé au Premier Ministre de la République du Congo une lettre annonçant les montants maxima fixés à l'intention de ce pays pour 1965/66 et indiquant la procédure relative à l'élaboration du programme.

Les montants maxima que le Bureau a approuvé pour le Congo pour 1965/66 s'établissent comme suit :

Catégorie I	:	1 500 000 dollars
Catégorie II	:	750 000 dollars

La catégorie I représente le montant maximum effectivement fixé pour le Congo. La catégorie II offre la possibilité de faire examiner et approuver par le Bureau de l'assistance technique et par le Comité de l'assistance technique du Conseil économique et social, un certain nombre de projets qui pourraient être substitués à d'autres projets de la catégorie I. Une telle substitution permettrait soit d'utiliser les économies qui - par suite de retards dans le recrutement - viendraient à être réalisées sur les projets de la catégorie I, soit de remplacer dans cette dernière catégorie des projets qui, pour une raison ou pour une autre, seraient difficiles à réaliser pendant la durée du programme.

Le Gouvernement a été invité à faire parvenir, en mai 1964 au plus tard, son programme pour 1965/66 au Président-Directeur du Bureau de l'assistance technique.

Vous avez probablement déjà reçu du siège de votre institution des renseignements sur l'élaboration du programme de 1965/66. Dans le cas contraire, il serait peut-être nécessaire de lui demander des instructions à ce sujet afin que nous puissions commencer à discuter cette question vers la mi-janvier 1964.

A l'issue de nos discussions préliminaires et après éclaircissement des diverses questions techniques qui se posent, vous commencerez sans doute vos consultations et négociations avec les ministères intéressés aux activités d'assistance technique de votre institution. A leur tour, les ministères présenteront au Bureau de la coordination économique leurs recommandations concernant les projets qui devraient figurer au programme des années 1965/66. Après avoir recueilli la documentation nécessaire, le Bureau de la coordination économique me communiquera, pour transmission au Président-Directeur du Bureau de l'assistance technique, le programme complet dûment approuvé par le Gouvernement.

Je vous remets ci-joint, à titre d'information, une copie de la lettre adressée au Premier Ministre par le Président-Directeur du Bureau de l'assistance technique au sujet de l'élaboration du programme.

10-05

Ref: Civops 1860/63 27 December 1963

To: Mr. J. Schoellkopf, Chief
Civilian Personnel

From: James R. Brooks, Deputy Chief
Civilian Operations

Subject: Mr. Chakroun & Mr. El Oueslati

The contracts of the above-named inspectors in the WHO Mission expire as of 31 December 1963. They have both agreed to continue on a month-to-month basis until their replacements are assured.

I will be grateful if you will extend their contracts until 29 February 1964, filling two of the posts as forecasters under "Experts (operational)" on page 10 of the proposals for the Financing of Technical Assistance for 1964.

10-05

OPERATION DES NATIONS UNIES AU CONGO **UNITED NATIONS OPERATION IN THE CONGO**

BOITE POSTALE 7248
LEOPOLDVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO
CABLE: ONUC. LEOPOLDVILLE

A.1a. 9 /1275
A.1a.10
24 december 1963

DEC 27 1963
ACTION
TO: /Brooks 222
1
2
3
Completed
Acknowledged
No Action Required
INITIALS

To : Mr. J.R. Brooks, Deputy Chief of Civilian Operations

From : J.W. O'Byrne, Senior Meteorological Representative WMO

Subject : Retention of MM. Chakroun and El Oueslati

The above named have been engaged as Inspectors in the WMO mission during 1963 but had expressed their wish to terminate at the end of the year. The Director of the Meteorological Service has requested their prolongation for some few months, as his staff is not yet competent to take over their duties.

I recommend that they be re-engaged on a month-to-month basis to two of the vacant posts of forecasters, which are unlikely to be filled before March. Both men are agreable to this.

gd

=MA/LA=

attachement à la lettre original

10-05
T 540/1

134/07721 /63.-

DEC 27 1963
ACTION

Brooks 222

DIRECTION DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES
"COOPERATION TECHNIQUE".

Le Ministère des Affaires Etrangères de la République du Congo présente ses compliments au Chef des Opérations Civiles de l'ONU au Congo et a l'honneur de lui transmettre ci en annexe, une demande d'assistance technique "Programme Elargi de l'Assistance Technique" (PEAT) dans le domaine de la Météorologie.

Ce programme a été élaboré avec le conseil et l'assistance du Chef de la mission de l'OMM au Congo et suivant les directives du Secrétaire Général de l'OMM et du Représentant du PEAT au Congo.

Le Ministère des Affaires Etrangères saurait gré au Chef des Opérations Civiles de l'ONU au Congo de bien vouloir transmettre ce programme dans les meilleurs délais, au Secrétaire Général de l'OMM à Genève; il l'en remercie par avance et il saisit cette occasion pour lui renouveler les assurance de sa haute considération.

AU CHEF DES OPERATIONS
CIVILES DE L'ONU
AU
CONGO.-

Léopoldville, le 21/12/63

10-05

CC

L/204/63 21 December 1963

To: Mr. W.R.Leonard, Director,
Bureau of Technical Assistance Operations,N.Y.
From: S.Habib Ahmed, Chief of Civilian Operations.
Subject: Mr.Pierre Villard, Mr.André Lecerf, WMO Experts.

Your cable No.7248 approving the extension of contract till 30 June 1964 of Mr.Pierre Villard, Post Key Code L-57, was received on 19 December 1963. However, the above mentioned expert had made arrangements, of which we were unaware, to leave the Mission on 20 December 1963 and he effectively departed from the Congo on that date.

Mr.André Lecerf, whose contract expires on 31 December 1963, will leave the Mission on 25 December 1963.

MO/ah

10-05

20 December 3

THROUGH: Mr. T. Trisciuzzi

Hqs. New York (Personnel - Civilian Operations)

Mr. Fabio Davoglio, MO Expert

... Please transmit enclosed envelope to Mr. W. R. Leonard.

MG/ah

CIV OPS 1816/63 20 December 1963

To: Mr. W. R. Leonard, Director,
Bureau of Technical Assistance Operations

From: S. Habib Ahmed, Chief of Civilian Operations

Subject: Mr. Fabio Davoglio, WHO Expert

The above-noted staff-member resigned from ONUC with effect from 14 December 1963 and I attach, for your information, the following copies of correspondence which led to Mr. Davoglio's resignation. The air travel ticket bearing the falsified dates and voucher for reimbursement are also attached.

1. Memorandum dated 18 September 1963 outlining Mr. Davoglio's family situation and recommending that leave and reimbursement of travel expenses be authorized.

2. Memorandum dated 23 September 1963 to Mr. Davoglio informing him that, exceptionally, home leave and reimbursement of air travel expenses will be authorized.

3. Voucher for reimbursement of expenses submitted by Mr. Davoglio on 23 October 1963.

4. Alitalia air ticket No. 0552/8376397.

5. Memorandum dated 31 October indicating that Mr. Davoglio proceeded to Pisa on Yukon Flight No. 306 from Leopoldville on 12 June 1963, and Pisa cable to the effect that Mr. Davoglio was not a passenger on Yukon SP 365 dated 25 June, Pisa - Leopoldville.

6. Letter to Alitalia dated 4 November 1963.

7. Letter from Alitalia dated 6 November 1963

8. Memorandum prepared by Mr. J. Schoellkopf for file.

9. Mr. Davoglio's resignation dated 7 December 1963.

.../2

10. Memorandum dated 3 December (should read 9 December) from Mr. Davoglio to which he attached a declaration from Alitalia dated 9 December 1963.

11. Memo dated 10 December 1963 addressed to Mr. Davoglio in reply to his memorandum under 10 above.

Please note that Mr. Davoglio's contract was to terminate on 31 December 1963. It was purely on humanitarian grounds that he was invited to resign on 7 December 1963 instead of being terminated and that this action was taken in order to safeguard his employment with the Italian Government.

Postponing the date of Mr. Davoglio's departure from the Congo by one week permitted the WMO Section to rearrange their shift-work schedule.

Copie Chef des Opérations Civiles
ONUC

Registry

ORGANISATION DES NATIONS UNIES AU CONGO
20 DEC 1963
UNITED NATIONS ORGANIZATION IN THE CONGO

10-05

REPUBLIQUE DU CONGO
GOUVERNEMENT CENTRAL
MINISTERE DES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS
SERVICE METEOROLOGIQUE

- PROJETS APPROUVES

- BUDGET EXTRAORDINAIRE

- TABLEAU RECAPITULATIF

  1) Budget Extraordinaire
  2) Projets approuvés

- PLAN QUINQUENNAL

Fait à Léo, le 19-12-1963.

= KM/.=

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTERE DES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS
GOUVERNEMENT CENTRAL
SERVICE METEOROLOGIQUE.-

PROJETS APPROUVES DANS LE BUDGET DE CONTRE-PARTIE

N° ordre	Projets	Crédits approuvés	Crédits utilisés ou bloqués	Solde	Insuffisance	Observations
1	Extension de l'Ecole	1.000.000	529.923	470.077	2.500.000,-	Lettre n° 011/1038/Plan du 7/9/63.
2	Réparations des Stations	3.000.000	2.277.213	722.787		
3	Construction de 8 Stations synoptiques (programme de 43 stations synoptiques).	9.000.000	4.210.235		Insuffisant de 70% soit : 6.200.000,-	Le montant de 4.210.235 a été débloqué pour la construction de 4 Stations du programme complet de 43 Stations à construire.
4	Centre d'analyse	10.000.000	-	-	Insuffisant de 12.500.000 FC.	Crédits insuffisants accord du 8/11/63. Nouvelle offre : 22.500.000,-

BUDGET EXTRAORDINAIRE 1964.

Nouveaux Projets.

N° d'ordre	Nature Projets	Crédits Nécessaires			Observations
		Montant en FC.	Devises $ EU.	Total en FC.	
I.-	A. BATIMENTS				
1)	Réparation de la toiture du grand bâtiment du centre Météo à Binza.	2.250.000	1.388,88	2.500.000	La firme SAMCA est responsable de la réparation de la toiture du grand bâtiment principal Météo à Binza. (Voir dossier Travaux Publics).
2)	Construction du Centre d'analyse au centre météo à Binza.	20.250.000	12.499,98	22.500.000	Suivant les études faites par la firme Auxeltra-Béton, le coût de cette construction s'élève à 22.500.000 FC. Le Service a déjà obtenu 10.000.000 FC. bloqués dans le budget de contre-partie.
3)	Construction de 15 stations synoptiques de base recommandées par l'OMM.	25.650.000	15.833,31	28.500.000	Suivant les recommandations de l'OMM, ces stations doivent être construites aux environs de l'aérodrome même et ces stations sont appelées par les Pays Membre de l'OMM, de fonctionner 24 heures sur 24 heures. Estimation pour une station: 1.900.000 FC.
4)	Agrandissement du pavillon de classe.	2.250.000	1.388,88	2.500.000	Il s'agit d'ajouter un pavillon de 11,80 m x 9,50 m et d'allonger tout simplement en respectant le style existant.
5)	Agrandissement de l'internat de l'école météo à Binza. La nouvelle aile devrait disposer de 20 chambrettes.	9.000.000	5.555,55	10.000.000	L'école météo de la République a été recommandée comme centre de formation pour les pays Africains d'expression française. Nous serons obligés d'accepter les candidats d'autres pays Africains.

../...

II.-	B. LOGEMENTS.				
1)	Trois maisons pour observateurs aux environs de l'aérodrome de Matadi.	4.050.000	2.499,99	4.500.000	L'aérodrome se trouve de l'autre côté de la rive et chaque jour le problème se pose pour le transport et la bonne marche de la station météorologique.
III.-	C. INSTRUMENTS - APPAREILS D'ETUDES, D'OBSERVATION ET DE DEPOUILLEMENTS.				
1)	Achat d'un radar météorologique pour l'aérodrome de N'Djili.		70.000,00	12.600.000	Indispensable pour la protection de la circulation aérienne de l'aérodrome de N'Djili contre les orages.
2)	Renouvellement du réseau synoptique et climatologique en instruments - matériel d'équipement du centre d'analyse - matériel d'hydrologie de l'électricité atmosphérique et de la radioactivité des précipitations.		1.000.000,00	180.000.000	Les détails sont stipulés dans le programme d'investissement présenté par le Service Météorologique.
	TOTAUX	63.450.000	1.109.166,59	263.100.000	

Soit : Total en F.C. = 63.450.000

Total en $ EU. = 1.109.166,59

Total général en F.C. = 263.100.000

Justifications pour A. B. C.

Justifications pour le A - B - C.

Le dossier de la réparation de la toiture du grand bâtiment du Centre Météo pose un problème d'urgence. L'enquête effectuée par les Travaux Publics a démontré que la toiture doit être réparée d'urgence. Si la réparation n'est pas effectuée, la catastrophe du bâtiment est possible.

Il est recommandé par l'Organisation Météorologique Mondiale que les observations météorologiques situées dans son territoire, doivent être contrôlées et faire l'objet d'une diffusion internationale. Comme dans d'autres pays, nous devons arriver à créer un centre d'analyse qui devrait centraliser toutes les observations météo. Les prévisionnistes doivent pouvoir analyser les cartes d'une manière approfondie et réfléchie. L'activité d'un tel bureau n'est pas la recherche académique : il analyse au jour le jour, la situation atmosphérique tridi-mensionnelle par cartes, graphiques et calculs; il prévoit les développements futurs de cette situation, essayant avant tout de comprendre ce qui se passe; puis en tâchant, par des méthodes constamment amendées, de déterminer le sens de l'évolution des phénomènes dans le temps et dans l'espace. De ce centre partiront les analyses et les prévisions générales plusieurs fois par jour, pour constituer la base d'information des centres installés aux aérodromes. La transmission des analyses se fera par "fac-similé" (transmission par radioélectrique de cartes analysées, les commentaires et les prévisions pouvant être transmis en même temps ou parallèlement par télétypes). Les charges d'investissement pour le matériel correspondant sont indiquées dans le chapitre matériel.

Pour permettre aux stations du Service Météorologique de l'intérieur de s'installer à leur aise et de répondre aux normes internationales de l'OMM - OACI, et suite aux visites des autorités qui ont pu constater que plusieurs de nos stations ne sont pas installées à l'aérodrome même, il est urgent que le Service Météo puisse combler dès maintenant cette lacune afin de répondre efficacement aux besoins de l'aéronautique Nationale et Internationale. L'école de Binza a été recommandée par l'AR1 comme centre de formation régionale d'expression française pour l'Afrique. Il est urgent d'agrandir le pavillon actuel par une classe pour météorologistes - prévisionnistes - observateurs et bientôt pour la formation de géophysiciens. Il s'agira simplement d'allonger un pavillon de 11,80 m x 9,50 m tout en gardant le même style.

Etant donné que l'école météorologique de la République a été recommandée comme centre de formation régionale, il s'avère urgent d'agrandir l'internat de l'école. La nouvelle aile devrait disposer de 20 chambrettes et devrait être prête le plus tôt possible. Cette construction devrait garder le même style, et le plan existe.

Enfin, l'internat de l'école ne dispose d'aucune plaine de sport. Le projet d'un petit complexe sportif avec différents jeux compenseront l'isolement complet auquel les élèves et les agents habitant le Camp sont soumis.

Le développement du réseau de protection météorologique de la navigation aérienne est envisagé de la manière suivante à la lumière de l'expérience acquise dans les années écoulées.

Le personnel affecté à la protection aérienne est trop isolé (aussi bien par l'éloignement que par la charge du travail de routine) pour accomplir aisément leur tâche de routine. Pour obtenir régulièrement la quantité des observations précises et suffisantes, le personnel doit être groupé aux environs de leur lieu de travail. Cette solution est la plus économique pour obtenir un maximum de rendement et protéger le matériel coûteux du Service.

../...

L'ensemble des questions pratiques touchant le bilan d'eau, le climat, la conservation des produits, la météorologie agricole, la bioclimatologie, le bâtiment et divers autres domaines d'application, relèvent principalement des organes s'occupant de : climatologie, d'hydrologie et de Météorologie Physique, aidés par des installations de dépouillement, de calcul et de classement. L'expérience des années écoulées a montré le très grand intérêt porté à ces questions par les secteurs les plus divers, tant publics qu'administratifs. Il n'est possible de faire face aux demandes actuelles que par un renforcement des moyens de calcul et de classement et par une augmentation appréciable des moyens d'observation.

Dans le domaine de la protection aérienne, les équipements nécessaires de précision à la surveillance permanente du temps autour des principaux aérodromes sont indispensables. Les données météorologiques, après leur traitement, seront disséminées aux utilisateurs avec la rapidité imposée par les règlements internationaux et par les exigences de l'aviation à réaction. Il est raisonnable d'attendre de ces installations un bénéfice bien plus important encore : celui d'une réelle amérlioration dans la connaissance des phénomènes dangereux du mauvais temps, grâce à son matériel de précision et à la concentration de ces renseignements dans un bureau central. Il sera possible - ce qui ne l'a pas été jusqu'ici - d'avoir suffisamment de données simultanées pour faire progresser l'étude de la météorologie équatoriale. Il fallait pour cela : du personnel bien formé et ayant une expérience des régions équatoriales; des moyens d'observation adéquats; des moyens de télécommunications suffisants. Le problème de l'enseignement est entrain d'être résolu. Quant aux matériels des télécommunications, le montant total de nos besoins est prévu dans le budget du Service des Télécommunications.

Enfin, dans le domaine de la recherche scientifique, la coopération du Congo aux divers réseaux internationaux d'observatoires continuera, et l'on espère pouvoir apporter la contribution intéressante à la connaissance des phénomènes atmosphériques et physiques de notre planète qui sont particulièrement bien observables au Congo. Ce rôle sera d'autant plus important qu'il va de pair avec celui de la formation des universitaires congolais désirant se spécialiser dans les sciences du milieu physique : il est probable que cette spécialisation, quasi impossible à réaliser dans les universités, pourra se faire en accord avec celles-ci dans les centes de météorologie et de géophysique de la République. C'est ainsi que le matériel de nos observatoires doit être remis en état dès maintenant.

TABLEAU RECAPITULATIF

BUDGET EXTRAORDINAIRE ET PROJETS APPROUVES.-

N°d'ordre	Projets	Crédits Nécessaires			Observations
		Montant en FC.	Devises	Total en F.C.	
I.-	BUDGET EXTRAORDINAIRE.				
	A. BATIMENTS.	59.400.000,-	36.666,60	66.000.000,-	Voir détail au BE 1964
	B. LOGEMENTS.	4.050.000,-	2.499,99	4.500.000,-	Voir détail au B.E.1964
	C. INSTRUMENTS - APPAREILS D'ETUDES, D'OBSERVATIONS ET DE DEPOUILLEMENTS.		1.070.000,00	192.600.000,-	Voir détails dans le programme d'investissement pour Météo.
			1.109.166,59	263.100.000,-	
II.-	PROJETS APPROUVES.				
1.	Extension de l'école	1.000.000,-	-	1.000.000,-	Reste à utiliser 470.077 FC.
2.	Réparation des stations	3.000.000,-	-	3.000.000,-	Reste à utiliser 722.787 FC.
3.	Construction de 8 stations météorologiques (sur 43 prévues).	9.000.000,-	-	9.000.000,-	Le montant de 4.210.235 F.C. a été débloqué pour la construction de 4 stations du programme complet de 43.
4.	Construction centre d'analyse.	10.000.000,-	-	10.000.000,-	D'après l'offre de l'entrepreneur il en manque: 12.500.000 F.C.
		23.000.000,-		23.000.000,-	

PLAN QUINQUINAL.

N° d'ordre	Projets	Priorité n° 1		Priorité n° 2		Priorité n° 3		Total en F.C.
		F.C.	$ EU.	F.C.	$ EU.	F.C.	$ EU.	
	A. BATIMENTS.							
1	Réparation de la toiture du grand bâtiment du centre Météo à Binza.	2.250.000	1.388,88					2.500.000,-
2	Construction du Centre d'analyse au centre météo à Binza.	20.250.000	12.499,98					22.500.000,-
3	Construction de 15 stations synoptiques de base recommandées par l'OMM.	25.650.000	15.833,31					28.500.000,-
4	Construction de 20 stations synoptiques de base recommandées par l'OMM.			17.100.000	10.555,54	17.100.000	10.555,54	38.000.000,-
5	Agrandissement du pavillon de classe.	2.250.000	1.388,88					2.500.000,-
6	Agrandissement de l'internat de l'école météo à Binza. La nouvelle aile devrait disposer de 20 chambrettes.	9.000.000	5.555,55					10.000.000,-
7	Construction d'un petit complexe sportif.			900.000	555,55			1.000.000,-

../...

	B. LOGEMENTS.							
8	Trois maisons d'habitation au centre météo de Binza.			10.800.000	6.666,66			12.000.000
9	Deux maisons d'habitation au centre Aérologique de Coquilhatville.			2.700.000	1.666,66			3.000.000
10	Trois maisons pour observateurs aux environs de l'aérodrome de Matadi.	4.050.000	2.499,99					4.500.000
11	Deux maisons d'habitation à BUKAVU.			1.350.000	833,33	1.350.000	833,33	3.000.000
12	Deux maisons au centre géophysique de Bunia.			1.350.000	833,33	1.350.000	833,33	3.000.000
13	Deux maisons au centre géophysique de Karavia.			1.350.000	833,33	1.350.000	833,33	3.000.000
	C. INSTRUMENTS - APPAREILS D'ETUDES, D'OBSERVATION ET DE DEPOUILLEMENTS.							
14	Achat de deux radars météorologiques pour l'aérodrome de N'Djili - Elisabethville		70.000,-		70.000,-			25.000.000
15	Renouvellement du réseau synoptique et climatologique en instruments - matériel d'équipement du centre d'analyse - matériel d'hydrologie de l'électricité atmosphérique et de la radioactivité des précipitations.		1.000.000,-					180.000.000

../...

16	Renouvellement du réseau synoptique et climatologique en instruments - matériel d'équipement du centre d'analyse - matériel d'hydrologie de l'électricité atmosphérique et de la radioactivité des précipitations.				500.000,00		366.746,00	156.014.280
	TOTAUX	63.450.000	1.109.166,59	35.550.000	591.944,40	21.150.000	379.801,53	494.514.280

Fait à Léopoldville, le 19 décembre 1963.-

LE DIRECTEUR-CHEF DE SERVICE,ff.,

= M. CLEREBAUT.=

Justifications pour le A - B - C.

Le dossier de la réparation de la toiture du grand bâtiment du Centre Météo pose un problème d'urgence. L'enquête effectuée par les Travaux Publics a démontré que la toiture doit être réparée d'urgence. Si la réparation n'est pas effectuée, la catastrophe du bâtiment est possible.

Il est recommandé par l'Organisation Météorologique Mondiale que les observations météorologiques situées dans son territoire, doivent être contrôlées et faire l'objet d'une diffusion internationale. Comme dans d'autres pays, nous devons arriver à créer un centre d'analyse qui devrait centraliser toutes les observations météo. Les prévisionnistes doivent pouvoir analyser les cartes d'une manière approfondie et réfléchie. L'activité d'un tel bureau n'est pas la recherche académique : il analyse au jour le jour, la situation atmosphérique tridi-mensionnelle par cartes, graphiques et calculs; il prévoit les développements futurs de cette situation, essayant avant tout de comprendre ce qui se passe; puis en tâchant, par des méthodes constamment amendées, de déterminer le sens de l'évolution des phénomènes dans le temps et dans l'espace. De ce centre partiront les analyses et les prévisions générales plusieurs fois par jour, pour constituer la base d'information des centres installés aux aérodromes. La transmission des analyses se fera par "fac-similé" (transmission par radioélectrique de cartes analysées, les commentaires et les prévisions pouvant être transmis en même temps ou parallèlement par télétypes). Les charges d'investissement pour le matériel correspondant sont indiquées dans le chapitre matériel.

Pour permettre aux stations du Service Météorologique de l'intérieur de s'installer à leur aise et de répondre aux normes internationales de l'OMM - OACI, et suite aux visites des autorités qui ont pu constater que plusieurs de nos stations ne sont pas installées à l'aérodrome même, il est urgent que le Service Météo puisse combler dès maintenant cette lacune afin de répondre efficacement aux besoins de l'aéronautique Nationale et Internationale. L'école de Binza a été recommandée par l'AR1 comme centre de formation régionale d'expression française pour l'Afrique. Il est urgent d'agrandir le pavillon actuel par une classe pour météorologistes - prévisionnistes - observateurs et bientôt pour la formation de géophysiciens. Il s'agira simplement d'allonger un pavillon de 11,80 m x 9,50 m tout en gardant le même style.

Etant donné que l'école météorologique de la République a été recommandée comme centre de formation régionale, il s'avère urgent d'agrandir l'internat de l'école. La nouvelle aile devrait disposer de 20 chambrettes et devrait être prête le plus tôt possible. Cette construction devrait garder le même style, et le plan existe.

Enfin, l'internat de l'école ne dispose d'aucune plaine de sport. Le projet d'un petit complexe sportif avec différents jeux compenseront l'isolement complet auquel les élèves et les agents habitant le Camp sont soumis.

Le développement du réseau de protection météorologique de la navigation aérienne est envisagé de la manière suivante à la lumière de l'expérience acquise dans les années écoulées.

Le personnel affecté à la protection aérienne est trop isolé (aussi bien par l'éloignement que par la charge du travail de routine) pour accomplir aisément leur tâche de routine. Pour obtenir régulièrement la quantité des observations précises et suffisantes, le personnel doit être groupé aux environs de leur lieu de travail. Cette solution est la plus économique pour obtenir un maximum de rendement et protéger le matériel coûteux du Service.

../...

L'ensemble des questions pratiques touchant le bilan d'eau, le climat, la conservation des produits, la météorologie agricole, la bioclimatologie, le bâtiment et divers autres domaines d'application, relèvent principalement des organes s'occupant de : climatologie, d'hydrologie et de Météorologie Physique, aidés par des installations de dépouillement, de calcul et de classement. L'expérience des années écoulées a montré le très grand intérêt porté à ces questions par les secteurs les plus divers, tant publics qu'administratifs. Il n'est possible de faire face aux demandes actuelles que par un renforcement des moyens de calcul et de classement et par une augmentation appréciable des moyens d'observation.

Dans le domaine de la protection aérienne, les équipements nécessaires de précision à la surveillance permanente du temps autour des principaux aérodromes sont indispensables. Les données météorologiques, après leur traitement, seront disséminées aux utilisateurs avec la rapidité imposée par les règlements internationaux et par les exigences de l'aviation à réaction. Il est raisonnable d'attendre de ces installations un bénéfice bien plus important encore : celui d'une réelle amérlioration dans la connaissance des phénomènes dangereux du mauvais temps, grâce à son matériel de précision et à la concentration de ces renseignements dans un bureau central. Il sera possible - ce qui ne l'a pas été jusqu'ici - d'avoir suffisamment de données simultanées pour faire progresser l'étude de la météorologie équatoriale. Il fallait pour cela : du personnel bien formé et ayant une expérience des régions équatoriales; des moyens d'observation adéquats; des moyens de télécommunications suffisants. Le problème de l'enseignement est entrain d'être résolu. Quant aux matériels des télécommunications, le montant total de nos besoins est prévu dans le budget du Service des Télécommunications.

Enfin, dans le domaine de la recherche scientifique, la coopération du Congo aux divers réseaux internationaux d'observatoires continuera, et l'on espère pouvoir apporter la contribution intéressante à la connaissance des phénomènes atmosphériques et physiques de notre planète qui sont particulièrement bien observables au Congo. Ce rôle sera d'autant plus important qu'il va de pair avec celui de la formation des universitaires congolais désirant se spécialiser dans les sciences du milieu physique : il est probable que cette spécialisation, quasi impossible à réaliser dans les universités, pourra se faire en accord avec celles-ci dans les centes de météorologie et de géophysique de la République. C'est ainsi que le matériel de nos observatoires doit être remis en état dès maintenant.

10-05

A.1a.39/1272
le 19 décembre 1963

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le contrat de M. Jacob Van der Min, Géophysicien, expire le 31 décembre 1963. Ce poste étant sous le projet Congo Fund, comme prévu dans le programme de 1964, je vous serais très obligé de bien vouloir donner votre accord pour la prolongation du contrat de M. Van der Min pour une période de 6 mois.

Je vous saurais gré de bien vouloir nous communiquer votre approbation le plus tôt possible étant donné que nous sommes obligés de suivre la procédure administrative habituelle et adresser votre recommendation au Siège de l'Organisation à New York avant la fin de ce mois.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

M. H. Gidamy

M. Gidamy
Représentant Principal de l'OMM p.i.

Son Excellence
Monsieur le Ministre des Communications
Léopoldville

DEC 20 1963

INFO. COPY 222

cc. M. J.R. Erdoks

cc/M. Clerbaut

Action To.....

File No.

WORLD METEOROLOGICAL ORGANIZATION ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE

SECRÉTARIAT
GENÈVE — Suisse

Telephone / Téléphone : 34 64 00 Telegrams / Télégrammes : METEOMOND GENÈVE

N° 64047/3117A Genève, le 18 décembre 1963

Monsieur,

Après avoir examiné, à sa quatorzième session, le rapport présenté par le Secrétaire général sur l'évaluation du programme de l'Assistance technique pour 1961, le Comité exécutif a décidé que les futurs rapports seraient biennaux après 1962, celui couvrant la période 1963-1964 devant être présenté en 1965. Le Comité a également chargé le Secrétaire général d'envoyer aux représentants permanents des pays bénéficiaires, les années où il ne serait pas préparé de rapport, une lettre circulaire les invitant à lui signaler les cas où ils n'auraient pas été satisfaits de l'assistance accordée. La partie pertinente du rapport abrégé de la quatorzième session du Comité exécutif est reproduite ci-après :

"4.1.3 Etant donné que le Programme élargi est établi pour une période de deux années, le Comité exécutif a décidé qu'à l'avenir les rapports sur l'évaluation du programme ne seraient également préparés que tous les deux ans.

"4.1.4 Le prochain rapport, pour l'année 1962, devra être présenté au Comité exécutif lors de sa quinzième session. Ensuite, un rapport devra être présenté en 1965 pour la période 1963-1964.

"4.1.5 Le Secrétaire général a toutefois été chargé d'envoyer, les années où il ne sera pas préparé de rapport, une lettre circulaire aux représentants permanents des pays bénéficiaires les invitant à lui signaler les cas où ils ne seraient pas satisfaits de l'assistance accordée, afin que le Secrétaire général puisse prendre sans retard les mesures nécessaires pour remédier à cet état de choses."

MM. les Représentants permanents (ou Directeurs de service météorologiques) des pays qui ont reçus de l'OMM de l'assistance technique en 1963 (MC-871)

le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine

l'Agent exécutif du Comité de coordination des études relatives au bassin inférieur du Mékong

cc: MM. les Représentants résidents du BAT dans les pays intéressés (pour information)

64047/3117A le 18 décembre 1963

Je vous invite donc, conformément aux directives du paragraphe 4.1.5, à me signaler les cas où vous n'auriez pas été satisfaits du programme d'assistance technique mis en oeuvre par l'OMM dans votre pays en 1963. Le rapport que je vous demande est destiné à me permettre de prendre, le cas échéant, des dispositions pour remédier, dans la mesure du possible, aux insuffisances signalées. Je vous serais donc obligé de bien vouloir faire en sorte que votre rapport à ce sujet (si vous avez l'intention d'en envoyer un) me parvienne avant le 1er février 1964.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

(D.A. Davies)
Secrétaire général

✓ 10-05

C-4

UNATIONS NEW YORK

ONUG _____ FROM AHMED TO LEONARD. CIVILIAN OPERATIONS RECOMMEND EXTENSION CONTRACT THROUGH 31 DECEMBER 1964 KHEMAIS BENZIDI, WHO, PROJECT 39-10-05, FOR IDENTIFICATION PLEASE REFER TO PROGRAMME PROPOSALS PAGE TEN, EXPERTS (OPERATIONAL), SECOND LINE, USTROAD. PLEASE CABLE APPROVAL UNDERSIGN.

G.Coutsinos

J.Schoellkopf

S.Habib Ahmed

17 December 1963

CC

cc:Mr.J.Brooks

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

NEW YORK

CABLE ADDRESS - UNATIONS NEWYORK - ADRESSE TELEGRAPHIQUE

10-01
1 540/2

FILE NO: TE 322/1 CONGO (LMO) 120

17 December 1963

Brook, 222

VIA* POUCH

Dear Mr. Ahmed,

Currently the United Nations Bureau of Technical Assistance Operations is administering the WMO project being carried out by Mr. M. Gidamy in the Congo. Although the World Meteorological Organization is scheduled to administer their own technical assistance programme in 1964, the Bureau of Technical Assistance Operations will continue to administer these projects until you are informed of their transfer to WMO.

We have agreed with the WMO that the transfer of the administration from the United Nations will start by WMO taking over projects such as vacant expert and fellowship posts and equipment not yet on order. Questions arising from implemented projects and project components will continue to be handled by the Bureau of Technical Assistance Operations.

It is expected that the transfer process will be completed by 31 December 1964 when WMO will take over all projects and all project components and the Bureau of Technical Assistance Operations will not have any operational or administrative responsibility for WMO projects.

Kindly inform Mr. Gidamy accordingly.

Yours sincerely,

S. M. Orlić, Chief
Section for Africa
Bureau of Technical Assistance Operations

Mr. S. Habib Ahmed
Resident Representative
U.N. Technical Assistance Board
ONUC - Boîte postale 7248
Leopoldville, Republic of the Congo

10-05

CivOps. 1779/63 17 December 1963

To : Mr. M.H. Gidamy
Acting Chief, WMO Mission

From : James R. Brooks
Deputy Chief, Civilian Operations

Subject : Mr. Vand der Min

Reference your memo of 12 December, 1963 (B.8/1241) to Mr. Schoellkopf, Item No. 5, Mr. Van der Min, Geo-physicist. I note that you are requesting the extension of Mr. Van der Min's contract through 31 December, 1964. This post appears under the Congo Fund and other sources on page 10 of the Proposal for Financing of the 1964 Programme.

As indicated in C.O. Circular 130, 12 December, 1963, paragraph 9A (iii), in the event that you recommend his extension beyond 1 January, 1964 approval should be obtained in the first instance from the Minister. The specific clearance of the Office of the Chief, Civilian Operations, should be obtained for the recommended period of extension.

c.c. Mr. Schoellkopf
Mr. Trisciuzzi

10-05

OPERATION DES NATIONS UNIES
AU CONGO

UNITED NATIONS OPERATION
IN THE CONGO

INTER-OFFICE MEMORANDUM

DEC 17 1963
ACTION
TO: Brooks
1
2
3
Completed
Acknowledged
Action Required
INFO

B.4/1256

17 December 1963

TO: Mr. J.R. Brooks, Deputy Chief, Civilian Operations

FROM: M.H. Gidamy, Acting Senior WMO Representative

SUBJECT: WMO - Contingency UN EPTA posts

Following your letter Civops 1760/63 of 14th December 1963, Mr. Clerebaut has informed me that the WMO Secretariat has approved a post for an administrative officer and a post for a secretary besides the 4 posts of experts.

However, I cabled the WMO Secretariat to-day to give me the number of posts officially approved.

M.H. Gidamy

MHG/am

10-01 C-4

UNATIONS NEW YORK

ONUJ 6986 FROM ADMED TO LEONARD, CIVILIAN OPERATIONS RECOMMEND EXTENSION CONTRACTS OF WHO EXPERTS, PROJECT 39-10-05, AS INDICATED HEREAFTER. KHALIL YASMINE, INSPECTOR OF STATIONS, PAGE TEN, EXPERTS (OPERATIONAL), SECOND LINE, UNPROAG, THROUGH 31 DECEMBER 1964 - ARMAND BROUHON, INSTRUMENTS TECHNICIAN, PAGE TEN, EXPERTS (OPERATIONAL), INSTRUMENTS TECHNICIANS, SIXTH LINE, SPECIAL SERVICE AGREEMENT THROUGH 31 MARCH 1964, UNPROAG - JEAN CLAUDE AMEE, INSTRUCTOR, PAGE NINE, EXPERTS (TRAINING), FIRST LINE, THROUGH 30 SEPTEMBER 1964, UN EPTA CONTINGENCY. WOULD APPRECIATE HAVING CABLED APPROVAL URGENTLY.

C.Coutsinos
J.Schoellkopf
S.Habib Ahmed
17 December 1963

CU

T .31
10-05

B.10/1252
16 December 1963

Dear Dr. Sebastian,

Associate Experts

..... I have the honour to submit to you a photocopy of
..... Mr. Ahmed's letter N° CivOps1691/63 together with the copies of enclosures mentioned in it concerning the associate experts.

I see that this matter has been the subject of correspondence between Mr. O'Byrne and the WMO Secretariat and as indicated in your letter 62476/2801 this question may possibly be referred to the Executive Committee at its next meeting.

..... I am enclosing herewith a photocopy of a letter dated 2/11/63 addressed to the "Bureau de coordination économique" which includes a good resumé of the whole subject.

In case a decision is taken to the effect that this question is not to be referred to the Executive Committee, I propose that the Secretariat contact the Governments interested to provide associate experts in the respective fields.

Yours sincerely,

DEC 16 1963 214

E.H. Gidney,
Acting Senior Representative WMO

cc : Mr. S.H. Ahmed

Dr. H. Sebastian,
Chief, Technical Assistance Section,
World Meteorological Organization,
41, Ave Giuseppe-Motta,
Geneva
Switzerland

10-05

Ref: Civops 1760/63 14 December 1963

To: Mr. M.H. Gidamy, Acting Chief
WMO Mission

From: James R. Brooks, Deputy Chief
Civilian Operations

Subject: WMO - Contingency UN EPTA posts

Reference is made to your memorandum of 12 December 1963 in which you informed Mr. Ahmed that the WMO has approved four posts only for the Special Fund Project. This will confirm the decision taken at our meeting yesterday when it was agreed that the two vacant posts appearing under the Contingency UN EPTA budget contained in our "Proposals for Financing 1964 Programme" document will be dropped out.

10-05

OPERATION DES NATIONS UNIES
AU CONGO

UNITED NATIONS OPERATION
IN THE CONGO

DEC 12 1963
ACTION

INTER-OFFICE MEMORANDUM

B.8/1243

12 December 1963

TO: Brod
1
2
3
☐ - Action Completed
☐ - Acknowledged
☐ - No Action Required
INITIALS

TO: Mr. S.H. Ahmed, Chief of Civilian Operations

FROM: M.H. Gidamy, Acting Senior Representative WMO

SUBJECT: Experts for the WMO Mission for the programme 1964

.....

I have the honour to submit to you a copy of the letter B.8/1240 concerning the posts that appear in your document entitled "Proposals for the financing of the request of the Government of the Congo for Technical Assistance during the year 1964".

However, I learnt from Mr. Clerebaut who has just arrived from Geneva, that the WMO has approved 4 posts only from the Special Fund Project. If this will be the final version, the 2 vacant posts appearing under II "Contingency UN EPTA" could be dropped out.

M.H. Gidamy

cc : Dr. H. Sebastian
WMO, Geneva

MHG/am

B.8/1240

12 December 1963

Mr. J. Schoellkopf, Chief of Civilian Personnel

M.H. Gidamy, Acting Senior Representative WMO

Experts for the WMO Mission for the programme 1964

Following the demand of Mr. M. Gauvreau and in accordance with Mr. O'Byrne's instructions, please find hereunder the plan of our mission.

I. UN EPTA Experts (advisory)

1	Principal Advisory in Meteorology (Chief of mission)	J.W. O'Byrne
1	Adviser in Synoptic Meteorology	M.H. Gidamy
2	Total	

II. Contingency UN EPTA (Experts training)

1	Instructor	J. De Briones
1	"	M. Berruex
1	"	M. Economides
2	"	Vacant
5	Total	

III. WMO Regular Project

1		D. Stranz
1	Total	

IV. Pro-Ag US Government Expert (operational)

1	1	Chief Inspector of Stations	K. Bhatia
	1	Inspector of stations	C. Besson
	1	" "	K. Yammine
	1	" "	J. Santarelli
5	1 1	" "	K. Benzidi
1	1	Aerologist	Vacant
	1	Forecaster	T. Ryan
	1	"	A. Labarde
	1	"	R. Avrillon
	1	"	P. Villard
	1	"	A. Johnson
	1	"	G. Galves
10	4	"	Vacant
1	1	Climatologist	Vacant

./2

	1	Instruments technician	Y. Lebon
	1	" "	L. Depadt
	1	" "	A. Brognon
4	1	" "	Vacant
1	1	Secretary	G. Diamante, Miss
	23	Total	

V. Congo Fund & other services

1	Hydrometeorologist	H. Singh
1	Geophysicist	Van Der Min
2	"	Vacant
4		

M-H Godoy

10-05

METEOMOND

GENEVE 14 NOVEMBRE 1963

WMOC 63 DAVIES FROM GIDAMY

SCHUEPP DE LASSISTANCE TECHNIQUE SUISSE BIEN ARRIVE LE 13.

INFO. COPY 222

cc. M. S.H. Ahmed

Action To.....

File No.

BINZA 9429 - CODE C 17

M. Gidamy

14.12.1963

ROUTING SLIP

TO

Mr. Ahmed

	APPROVAL		NOTE AND RETURN
	SEE ME, PLEASE		YOUR COMMENTS
	YOUR SIGNATURE	X	YOUR INFORMATION
	NOTE AND FILE		FOR ACTION

Mr. Brooks

15/11

DATE 14/4/11/63

FROM

UNITED NATIONS — NATIONS UNIES

10-05

INDICATE PRIORITY	LTF		SVC Service		FFFFF Routine		SSSSS Priority		PRIORITE NATIONS	

Priorite Nations traffic is strictly limited.

T 541/11
T 541
T 541/8

NR

(Address as)

METEOMOND GENEVE

(TEXT & SIGNATURE) insert prefix &/or number as required USE DOUBLE SPACING.

LEOMISC 264 O'BYRNE FROM AHMED GIDAMY. REUR 58A. QUESTION OF NUMBER OF PROJECTS TO BE UNDERTAKEN BY SPECIAL FUND IN 1964 AND PRIORITIES IS UNDER DISCUSSION BETWEEN ME AND SPECIAL FUND. NO FINAL DECISION HAS YET BEEN TAKEN. MEANTIME WMO PROJECTS REMAIN ON BOOKS FOR CONSIDERATION BY GOVERNING COUNCIL SPECIAL FUND IN JUNE 1964. WILL ADVISE YOU LATTER OF FURTHER DEVELOPMENTS. PLEASE INFORM CLERBAUT.

cc: Mr. Gidamy, WMO

CERTIFIED TRUE COPY

T. O. R.

T. O. D.

BY:

Drafted by : Ahmed
Authorized : 6.12.63
Date :

JS/jp

10-05

CONFIDENTIAL 14 December 1963

TO: Mr. M. Gidamy, Acting Senior Representative WMO

FROM: Jacques Schoellkopf, Chief of Civilian Personnel

SUBJECT: Resignation of Mr. F. Davoglio

I acknowledge receipt of your memorandum dated 12 December and I wish to inform you that it is greatly regretted that Mr. Davoglio did not inform you earlier that he had resigned on 7 December.

I should state that for his dishonest action, Mr. Davoglio should have been summarily dismissed on 7 December, that it was for compassionate reasons that I accepted this to be treated as a resignation and that it was in the interest of the service that I permitted him to continue until 14 December.

It was agreed with Mr. Davoglio in his own interest that, as stated above, this would be handled as a resignation, and as such it would have been up to Mr. Davoglio to inform you immediately that he was resigning. He did not do so and instead chose to explain all the facts to you in his memorandum of 12 December.

I sincerely hope that a similar case will not reoccur and you may rest assured that if another member of your personnel resorts to the measures taken by Mr. Davoglio you will be informed immediately.

It also seems that an action taken, I repeat, on compassionate grounds, has not been fully understood by the individual concerned and has only led to misunderstandings and complications.

If, however, Mr. Davoglio prefers to withdraw his resignation I have no objections to recommend a summary dismissal which, of course, will be transmitted to his Government. I should add that there is no question about reemploying Mr. Davoglio in the United Nations.

cc: Mr. H. Ahmed

le 7 décembre 1963

CONFIDENTIEL

Note au dossier:

De: Jacques Schoellkopf, Chef du Personnel civil

Objet: M. Fabio Davoglio

1. Le 14 septembre dernier, M. Davoglio devait se rendre en Italie où sa belle-mère, à qui il avait confié la garde de ses enfants, venait de mourir. A ce moment, son contrat expirant le 31 décembre, M. Davoglio dût faire le voyage à ses frais. Cependant, à sa demande, j'ai décidé de lui accorder, au titre du congé dans les foyers, le remboursement d'un voyage qu'il déclarait avoir fait à ses frais en juin-juillet 1963, et ce, à titre exceptionnel puisqu'il manquait trois jours pour qu'il ait accompli six mois de service au 31 décembre après son retour de congé.

2. Par ailleurs, comme M. Davoglio devait partir pour Rome de toute urgence le 14 septembre et qu'il n'avait pas de devises pour payer son billet d'avion, le Chef des Services financiers a bien voulu, exceptionnellement et par compassion, autoriser le paiement du billet en dollars à la compagnie Alitalia, imputant la somme ainsi versée à la portion transférable de l'indemnité journalière (MSA) de M. Davoglio.

3. Le 23 octobre, à son retour d'Italie, M. Davoglio a donc présenté une demande de remboursement pour le voyage de juin-juillet, à laquelle il a joint la souche du billet d'avion qu'il aurait payé à ce moment. Il est alors apparu que les dates indiquées sur ce billet ne correspondaient pas aux dates figurant sur les horaires des vols Léopoldville-Rome de la compagnie Alitalia.

4. Une enquête auprès de la compagnie Alitalia et de nos services a révélé ce qui suit:

i) Le billet présenté pour remboursement par M. Davoglio est celui qu'il a achété pour son dernier voyage du 14 septembre au 11 octobre 1963, sur lequel les dates ont été falsifiées;

ii) M. Davoglio a effectué le voyage du 12 juin au 3 juillet 1963 gratuitement, par avion "Yukon" de l'ONUC.

5. Il est nettement établi que M. Davoglio est coupable de faux et, de ce fait, passible de renvoi sans préavis pour faute grave.

6. Toutefois, compte tenu de la situation de famille de M. Davoglio (deux enfants, 9 et 11 ans; il a récemment perdu sa femme et sa belle-mère) et afin de ne pas briser sa carrière dans l'administration italienne, il a été décidé d'inviter M. Davoglio à démissionner.

7. En présence de M. Gauvreau, j'ai vu ce matin M. Davoglio qui a admis les faits exposés plus haut. Il a également accepté de démissionner et sera rapatrié à Rome par le prochain avion Alitalia direct Léopoldville-Rome (14 décembre). Il a enfin proposé de rembourser le montant du voyage dont il avait indûment demandé le paiement. (Vérification doit être faite pour savoir si cette somme lui a été ou non effectivement payée; sinon, des instructions seront prises pour en stopper le paiement)

10-05

A.1a.7/1242

12 December 1963

Mr. J. Schoellkopf, Chief of Civilian Personnel

M.H. Gidamy, Acting Senior Representative WMO

Mr. Davoglio's resignation

Mr. F. Davoglio, forecaster at N'Djili, came to my office yesterday 11/12/63 and submitted to me the attached letter, from which I knew that he has already submitted to you his resignation on the 7th December.

I was surprised to be out of the picture and not to be informed of this resignation immediately.

Mr. Davoglio is taking shifts at N'Djili aerodrome and he is on the roster up to the end of this month.

Had I knew this incident last week I could have arranged for a replacement as from the 14th from the provinces, as N'Djili aerodrome is more important.

M.H. Gidamy

cc : Mr. J. Brooks

INFO. COPY 222

Action To.....

File No.

MHG/am

10-05

B.8/1241

12 December 1963

Mr. J. Schoellkopf, Chief of Civilian Personnel

M.H. Gidamy, Acting Senior Representative WMO

Prolongation of contracts

Further to your telegram sent to N.Y. concerning the renewal of contracts and in accordance with Mr. O'Byrne's instructions, please take the necessary measures towards the renewal of the contracts of experts in the list hereunder:

1) Mr. M. Economides, Instructor	through	31/12/64
2) Mr. K. Yammine, Inspector	"	"
3) Mr. J. De Briones, Instructor	"	"
4) Mr. A. Labarde, Forecaster	"	"
5) Mr. Van Der Min, Geophysicist	"	"
6) Mr. J. Ares, Instructor	"	30/9/64
7) Mr. A. Brognon, Instruments technician	"	31/3/64
8) Mr. K. Benzidi, Inspector	"	31/12/64

M.H. Gidamy

DEC1 61963

cc. M. Brooks

INFO. COPY 222

Action to

File No.

MHG/am